Le Califat

Le Califat

Le Califat Du Commandeur Des Croyants (P

Le Califat sans cession

Les Preuves Rationnelles

Le Hadith al-Thaqalayn

L’Argumentation de ‘Ali (que la paix soit sur lui) au Hadith al-Thaqalayn

La Question: Comment le Commandeur des Croyants, ‘Ali (que la paix soit sur lui) a argumenté au Hadith al-Thaqalayn ?

La Réponse: Hâfidh Hamawini raconte, dans Farâid al-Samtayn, par son Sanad (la Chaîne de Transmission) de Salim Ibn Qeyç qu’il a dit :

Je vis le Commandeur des Croyants, ‘Ali (que la paix soit sur lui), dans la Mosquée du Messager d’Allah à l’époque de ‘Othmân le Troisième Calife, pendant que un groupe des gens ont parlé… à ce moment là, ils ont souligné à s’enorgueillir entre les émigrants et les Ançars. Pendant que le Commandeur des Croyants, ‘Ali (que la paix soit sur lui) a gardé le silence. Et lui sa Famille aussi n’a pas dit quelques chose. Le peuple a tourné vers ‘Ali (que la paix soit sur lui) et lui a dit : O^ Abû Hassan ! Pourquoi gardez-vous le silence ? Le Commandeur des Croyants (que la paix soit sur lui) dit-il : Chacun de ces deux tributs a mentionné ses vertus, et

a dit à bon droit. Et puis, après avoir mentionné une phrase à propos de ses vertus dont tout le monde a avoué, dit-il :

«انشدكم الله! اتعلمون انّ رسول الله(صلى الله عليه وآله) قام خطيباً لم يخطب بعد ذلك فقال: يا ايها الناس انى تارك فيكم الثقلين: كتاب الله و عترتى اهل بيتى فتمسكوا بهما لن تضلّوا، فانّ اللطيف الخبير اخبرنى و عهد الىّ انّهما لن يفترقا حتى يردا علىّ الحوض. فقام عمر بن الخطاب شبه المغضب فقال: يا رسول الله! اكلّ اهل بيتك! قال: لا، و لكن اوصيائى منهم، اوّلهم اخى و وزيرى و وارثى و خليفتى فى امّتى و ولىّ كل مؤمن بعدى هو اولهم، ثم ابنى الحسن، ثم ابنى الحسين، ثم تسعة من ولد الحسين، واحد بعد واحد حتى يردا علىّ الحوض. هم شهداء الله فى ارضه و حجّته على خلقه، و خزّان علمه و معادن حكمته. من اطاعهم اطاع الله و من عصاهم عصى الله. فقالوا كلّهم: نشهد انّ رسول الله(صلى الله عليه وآله) قال ذلك»

Je vous jure à Allah, est-ce que vous avez le souvenir que le Messager d'Allah (que le Salut » de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) a prononcé un discours qu'il n'a jamais prononcé tel discours, et il a dit : « O^ gens ! Je vous laisse les [deux] Thaqalayn (les deux Poids) : le premier est le Livre d'Allah et les Gens de ma Maison (Ahl-Ul-Bayt (que la paix soit sur eux)). Donc attachez-vous à ces deux choses, afin que vous ne soyez jamais égarés. Puisque Allah, qu'IL soit Exalté m'a informé, qu'ils ne se sépareront pas jusqu'à ce qu'ils viennent vers moi auprès du Bassin. » 'Omar, pendant qu'il a été semblable à une personne en colère, a dit : « O^ Messager d'Allah ! Est-ce que le but est de tous de tes Ahl-Ul-Bayt ? »

Le Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) a dit : « Non, mais mes héritiers, dont le premier est mon frère, mon ministre, mon héritier et mon successeur près de ma Nation et le Tuteur de tout croyant après moi. Il est le premier d'eux. Puis, mon fils Hassan, puis mon fils Hossain, et puis neuf personnes descendront de l'épine dorsale d'al-Hussain, l'un après l'autrui, jusqu'à ce qu'ils viennent vers moi auprès du Bassin. Ils sont les Témoins de Dieu sur la Terre, les Preuves d'Allah pour les hommes, les Trésoriers de la Connaissance et aussi les mines de la Sagesse Divine. Celui qui les obéit, il a obéit Allah et celui qui ne les obéit pas, donc il n'a pas obéit Allah. Tout le monde a dit : Nous attestons que le Messager d'Allah (que le Salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) dit de telle sorte. » (2)

1) Farâid al-Samtayn, Vol. 1, P. 312.

2) L'Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 333.

La Compétence Scientifique

L’Attestation des Compagnons du Prophète (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille) à ce propos que l’Imam ‘Ali (que la paix soit sur Lui) est le Plus Savant de tous

La Question: Qui est-ce qu’ils ont attesté parmi les Compagnons du Messager d’Allah (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille) que l’Imam ‘Ali (que la paix soit sur Lui) est le Plus Savant de tous ?

La Réponse: Les Compagnons du Messager d’Allah (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille) ont attesté sur cette question que l’Imam ‘Ali (que la paix soit sur Lui) est le Plus Savant et le Plus érudit de tous, ici nous mentionnons certains d’eux :

1) L’attestation de ‘Omar Ibn Khattâb :

Bokhâri a dit dans l’exégèse de Sourate Al-Baqarah (La Vache) de son Sahih par son Sanad (la Chaîne de Transmission) que ‘Omar Ibn Khattâb dit :

«اقرؤنا أُبیّ و أَقضانا علیّ»

« Obay est le plus Supérieur que les autres dans la Récitation du Saint Coran et ‘Ali est le Plus‘ Supérieur que les autres dans le Jugement. » (1)

Sa’id Ibn Mossayyib dit :

«كان عمر يتعوذ بالله من معضلة ليس لها ابوالحسن وكان عمر يقول: لولا علیّ لهلك عمر»

Omar s’est réfugié toujours auprès d’Allah qu’il se trouve face à face avec un problème‘ scientifique, pendant que Abû Hassan [l’Imam ‘Ali (que la paix soit sur Lui)] n’est pas présent. Et il a toujours dit : « Si ‘Ali n’était pas, ‘Omar est devenu mort. » (2)

2) L’attestation de Abdullah Ibn Maçoud :

Il dit :

«انّ القرآن انزل على سبعة احرف، ما منها حرف الاّ له ظهر و بطن، وانّ على بن ابى طالب عنده علم الظاهر و الباطن»

En vérité, le Saint Coran fut révélé sur sept lettres, on ne trouve pas chacune des ces sept » lettres sans qu'elle possède d'un aspect extérieur et d'un aspect intérieur. Et la Connaissance de l'aspect extérieur et de l'aspect intérieur se trouvent auprès de 'Ali (que la paix soit sur Lui). »

(3) Et aussi, il a été raconté de lui, qu'il a dit :

«انّ اقضى اهل المدينة على بن ابى طالب»

En vérité, 'Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui) est le plus supérieur que les Gens de » Médine dans le Jugement. » (4)

Et aussi, il a été raconté de lui, qu'il a dit :

«اعلم اهل المدينة بالفرائض على بن ابى طالب»

Ali Ibn Abû Tâlîb est le plus Savant des Gens de Médine sur les actes Obligatoires ». (5)' «

3) L'attestation de Ibn Abbas.

Il a été raconté de Ibn Abbas, qu'il a dit :

«والله لقد اعطى على بن ابى طالب تسعة اعشار العلم، و ايم الله لقد شاركم فى العشر العاشر»

Je jure à Allah que un neuve de dix de la Connaissance a été donnée à 'Ali Ibn Abû Tâlîb (que » la paix soit sur Lui). Et je jure à Allah que sans doute 'Ali (que la paix soit sur Lui) est votre associé dans le reste. » (6)

4) L'attestation de 'A^yechah.

Il a été cité de 'A^yechah qu'elle a dit :

«امّا انّه اعلم الناس بالسنة»

Sachez donc que ‘Ali (que la paix soit sur Lui) le Plus informé des gens sur la Tradition [du» Messager d’Allah (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille)]. » (7)

5) L’attestation de Khozaymat Ibn Thâbite.

Asswad Ibn Nakha’ï dit : Lorsque le peuple a prêté serment d’allégeance avec ‘Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui) sur le Minbar du Messager d’Allah (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille), Khozaymat Ibn Thâbite a dit se tenant debout devant le Minbar du Prophète ((que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille) :

اذا نحن بايعنا علياً فحسبنا *** ابوحسن مما نخاف من الفتن

وجدناه اولى الناس بالناس انّه *** اطب قريش بالكتاب وبالسنن

Puisque nous avons prêté serment d’allégeance avec ‘Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur » Lui), Abû Hassan (le Père de Hassan) nous suffit devant tout ce que nous avons de peur. Nous le connaissons le Plus digne du peuple. Sans aucun doute, il est le Plus Savant au Saint Coran et à la Tradition [du Messager d’Allah (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille)] parmi les Quraychites. »

6) L’attestation de Abdullah Ibn ‘Ayyâsh Ibn Abû Rabiah.

Ibn Abdul Birr a raconté de lui qu’il a dit à son fils :

«... انّ علياً(عليه السلام) كان له ما شئت من ضرس قاطع فى العلم، وكان له البسطة فى العشيرة، والقدم فى الإسلام، والصهر لرسول الله، والفقه فى السنة، والنجدة فى الحرب، والجود فى الماعون»

En Vérité, ‘Ali (que la paix soit sur Lui) a possédé d’une Résolution Ferme dans la » Connaissance, a eu une main ouvert parmi la Famille, a été Constant dans la Voie de l’Islam, a été le gendre du Messager d’Allah (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille), a été bien informé sur la Tradition du Messager d’Allah (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille), a été courageux au champ de bataille et il a été payent la Zakat. » (9)

7) L’attestation de Mu’âwiyah.

Ibn Abdul Birr écrit : « Mu’âwiyah écrivait tout ce qu’il a entendu afin qu’il demande de ‘Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui). Et lorsque la nouvelle d’assassinat de l’Imam (que la paix soit sur Lui) l’atteint, il a dit :

«ذهب الفقه والعلم بموت ابن ابى طالب»

La Jurisprudence et la Connaissance est mort avec le décès de fils de Abû Tâlîb. » (10) »

8) L’attestation de Abdullah Ibn Abbas.

Hâkim al- Nîsâpûrî a cité par son Sanad (la Chaîne de Transmission) de Abdullah Ibn Abbas qu’il a dit :

«كنّا نتحدّث انّ اقضى اهل المدينة على بن ابى طالب»

Nous avons dit de telle sorte que ‘Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui) est le Plus » Supérieur du peuple de Médine dans le Jugement. » (11)

8) L’attestation de L’Imam ‘Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui).

Hâkim al- Nîsâpûrî a aussi cité par son Sanad de Abû Tofayl qu’il a dit : Je vis le Commandeur des Croyants, ‘Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui) pendant qu’il a été sur le Minbar disant :

«سلونى قبل ان لا تسألونى، ولن تسألونى بعدى مثلى»

Demandez de moi avant vous ne pouviez pas demander. Et vous ne demandez jamais » d’aucune personne comme moi après ma mort. » (12)

A ce moment là, Ibn Kowâ s’est levé et demanda : O^ le Commandeur des Croyants ! Quelle est Par les vents qui éparpillent ! (Le Saint Coran, Sourate AD-) " الذّارِياتِ ذَرْواً " la Signification de DARIYAT (Qui éparpille), le verset 1.)) ? L’Imam (que la paix soit sur Lui) lui répondit : les

Par les porteurs de) " الْحامِلاتِ وِقْراً " vents. Ibn Kowâ demanda : Quelle est la Signification de fardeaux! (Le Saint Coran, Sourate AD-DARIYAT (qui éparpille), le verset 2.)) L'Imam (que la paix soit sur Lui) lui répondit : les nuages. Ibn Kowâ puis demanda : Quelle est la Signification Par les glisseurs agiles! (Le Saint Coran, Sourate AD-DARIYAT (qui) " الْجارِياتِ يُسْراً " de éparpille), le verset 3.)) L'Imam (que la paix soit sur Lui) lui répondit : les bateaux. Et Ibn Kowâ Par les distributeurs) " الْمُقَسِّماتِ أَمْراً " puis demanda de l'Imam : Quelle est la Signification de selon un commandement ! (Le Saint Coran, Sourate AD-DARIYAT (qui éparpille), le verset 4.)) ? L'Imam (que la paix soit sur Lui) lui répondit : les anges. Puis il demanda : Qui sont ceux qui n'ont pas remercié la faveur d'Allah et ont guidé leur tribu vers l'enfer ? L'Imam lui répondit : Les hypocrites Quraychites. (13)

: Et aussi, il a été raconté de l'Imam 'Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui) qu'il a dit

«والله ما نزلت آية الاّ وقد علمت فيم أنزلت واين أنزلت، انّ ربّى وهب لى قلباً عقولا ولساناً سؤولا»

« Je jure à Allah ! Aucun verset ne fut pas descendu sauf je sait que quel est son sujet et où il a été descendu. En vérité mon Seigneur m'a donné un cœur qui comprend et une langue qui demande. » (14)

10) L'attestation de l'Imam Hassan (que la paix soit sur Lui)

Abû Na'îm Isfahânî a raconté par son Sanad de Habirat Ibn Maryam qu'il a dit :

Hassan Ibn 'Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui) après la martyre de l'Imam 'Ali (que la paix soit sur Lui) s'est levé et a prononcé un discours pour le peuple disant :

«لقد فارقكم رجل بالأمس لم يسبقه الاوّلون ولايدركه الآخرون بعلم»

« Sans doute, hier une personne vous a quitté, que personne ne l'a pas avancé et ceux qui viennent, ils ne comprendront pas dans la Connaissance. » (15) (16)

1) " Sahih Bokhari ", Vol. 6, P. 187.

2) “ Al-‘Esti’âb ”, Vol. 3, P. 39 ; “ Al-Riyâdh al-Nadhrat ”, Vol. 2, P. 194.

3) “ Hulliyat al-Owliyâ’ ”, Vol. 1, P. 65.

4) “ Târïkh d’Ibn ‘Açâker ”, Vol. 38, P. 24.

5) “ Al-Ghadir ”, Vol. 3, P. 91.

6) “ Al-‘Esti’âb ”, Vol. 3, P. 40.

7) “ Al-‘Esti’âb ”, Vol. 2, P. 462.

8) “ Mûstadrak al-Sahîhayn de Hâkim al- Nîsâpûrî ”, Vol. 3, P. 114.

9) “ Al-‘Esti’âb ”, Vol. 2, P. 463.

10)“ Al-‘Esti’âb ”, Vol. 2, P. 463.

11)“ Mûstadrak al-Sahîhayn de Hâkim al- Nîsâpûrî ”, Vol. 3, P. 135.

12)“ Mûstadrak al-Sahîhayn de Hâkim al- Nîsâpûrî ”, Vol. 2, P. 466.

13)“ Mûstadrak al-Sahîhayn de Hâkim al- Nîsâpûrî ”, Vol. 2, P. 466.

14)“ Hulliyat al-Owliyâ’ ”, Vol. 1, P. 67.

15)“ Hulliyat al-Owliyâ’ ”, Vol. 1, P. 65.

16)“ L’Imamologie et répondre aux soupçons ”, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 370.

L’Attestation des les Tâbi`în à ce propos que l’Imam ‘Ali (que la paix soit sur Lui) est le Plus Savant de tous

La Question: Qui est-ce qu’ils ont attesté parmi les Tâbi`în que l’Imam ‘Ali (que la paix soit sur

Lui) est le Plus Savant de tous ?

La Réponse: Les Tâbi`în du Messager d'Allah (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille) ont attesté sur cette question que l'Imam 'Ali (que la paix soit sur Lui) est le Plus Savant et le Plus érudit de tous, ici nous mentionnons certains d'eux :

1) Sa'îd Ibn Mussayyeb.

Dawlâbî a cité par son Sanad (la Chaîne de Transmission) de Sa'îd Ibn Mussayyeb dans « Al-Koni et al-Asmâ' » qu'il a dit :

«ما كان احد بعد رسول الله(صلى الله عليه وآله) اعلم من على بن ابى طالب»

« Après le décès du Messager d'Allah (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille), il n'y avait pas une personne le Plus Savant que 'Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui). » (1)

Et aussi il a été cité de lui qu'il a dit :

«ما كان احد من الناس يقول: سلونى غير على بن ابى طالب»

« Il n'y avait aucune personne sauf 'Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui) qu'il dit : Demandez de moi de tout ce que vous voulez. » (2)

2) 'Atâ'.

'Abdul Malek Ibn Solaymân dit : J'ai dit à 'Atâ :

«أكان فى اصحاب محمّد(صلى الله عليه وآله)أحد أعلم من على بن ابى طالب؟ قال: لا والله ما أعلمه»

« Est-ce qu'il y avait parmi les Compagnons du Muhammad l'Envoyé de Dieu (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur sa Famille) une personne qu'il soit le Plus savant que 'Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui) ? Il m'a répondu : Jamais, je jure à Allah que je ne connais pas telle personne. » (3)

3) Moqayrat Ibn Moqsem.

Ibn Abdul Birr a raconté par son Sanad (la Chaîne de Transmission) de Ismail Ibn Khâlid dans « Al-Koni et al-Asmâ' » qu'il a dit : « Moqayrat Ibn Moqsem a juré à Allah que 'Ali Ibn Abû Tâlîb (que la paix soit sur Lui) n'avait aucun erreur dans les Jugements qu'il a exécuté. » (4) (5)

1) « Al-Koni et al-Asmâ' », Vol. 1, P. 197.

2) " Al-'Esti'âb ", Vol. 3, P. 1102.

3) " Al-'Esti'âb ", Vol. 3, P. 1104.

4) " Al-'Esti'âb ", Vol. 3, P. 1102.

5) " L'Imamologie et répondre aux soupçons ", de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 373.

Demmander Du Califat

La Question : Est-ce que 'Alî Ibn Abî Tâlib (que la paix soit sur lui), a été dans la vie à la recherche du Califet ?

La Réponse: Cotrairement à ce qu'ils disent `Alî Ibn Abî Tâlib (que la paix soit sur lui) n'a pas été dans la vie à la recherche du Califet, parce que si 'Alî (que la paix soit sur lui), a été à la recherche du Califet, il faut de laisser le corps du Prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) sans Ghusl et linceul, et comme les autres d'aller vers Saqîfah. Car le preuve de lui a été très documenté et très solide, et nombreux des compagnons du Prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille), ont été unanime avec lui, et on voit que après le décès de Abû Bakr, le califat se transmettré à Omar et 'Alî (que la paix soit sur lui) a attendu.

Et mais, après le décès d'`Omar, le califat s'est dirigé vers lui, mais encore il n'a pas accepté, parce qu'ils ont eu les conditions que font lui obligé. S'il a été à la recherche du Califet, il a pu, à condition d'exécuter à la méthode de deux Calife, d'accepter le Califat, et puis il a exécuté selon lui-même, comme `Othmân. Mais la magnanimité et la nobless de 'Alî (que la paix soit

sur lui), est prouvé de telles événement, parce que jamais, il n'a pas dit mensonge dans la vie, et n'a pas violé un pacte. Et il a été pour ces principes humanitaires, que 'Alî (que la paix soit sur lui) n'a pas atteint au Califat, et les autres ont remporté la victoire, parce qu'ils ont fait tout acte, pour atteindre au Califat.

Tous les historiens ont raconté que Abû Sofyân est allé chez 'Alî (que la paix soit sur lui), et a encouragé lui au Califat, et a donné sa parole pour lui donner l'argant et aussi l'armée pour batailler avec Abû Bakr et son parti, mais L'Imam n'a pas accepté et a dit :

" Je suis informé de ton cœur".

Et si il a été à la recherche du Califet, a fait tout acte pour atteindre au Califat et aussi a accepté cette proposition, mais seulement pour garder L'Islam et les musulmans s'est sacrifié et a attandu. Il a dit à Ibn Abbâs, lors de rapiécer sa babouche : " Dieu m'est témoine que cette babouche, chez mois, est bien aimé du Califat sur vous, à moins que j'engage le droit ou que réprime l'injustice ".

Donc, l'histoire refuse cette question que 'Alî (que la paix soit sur lui) a été dans la vie, à la recherche du Califet. (1)

1- Avec les personnes honnêtes, P. 181.

Ghadîr Khum

Le Hadith de Ghadîr

Le But du mot « Mowlâ »

La Question: Quel est le but du mot « Mowlâ » dans le Hadith de Ghadîr ?

La Réponse: Beaucoup des témoins et des preuves montre que le but de ce mot est le Chef, l'Imam, le Gardien et le Tuteur. Nous mentionnons ici à quelques-uns de ces témoins et de ces preuves :

A) Dans l'événement de Ghadîr, le Messager d'Allah (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille), a ordonné et commandé aux Pèlerins qu'ils se sont en retourné de la Mecque pour assembler dans une région aride et sans eau, et aussi sous le soleil. La chaleur de ce jour a été dans la mesure où certains des gens présents dans cette réunion, a mis une partie de Son manteau sous ses pieds et autre partie au-dessus de sa tête afin de protéger de la chaleur du soleil. Il semble, sans aucun doute que le Prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille), a voulu, dans cet état particulier, pour déclarer un point et une question importante et en ce qui concerne à mener et guider la nation musulmane.

Existe-t-il une question des plus importants et influents sur le sort des musulmans de la nomination du commandeur et du guide qu'il provoque l'unité de la nation musulmane et il est le gardien de la religion ?

B) Le Prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) avant de rappeler la succession et l'autorité de l'Imam Ali (que la paix soit sur lui), a parlé à propos des trois fondements de la religion, c'est-à-dire l'Unicité, la Prophétie et la Résurrection, et a pris la confession des gens pour ces questions et ces fondements, et puis a proposé la question de l'autorité de l'Imam Ali (que la paix soit sur lui). La conjonction entre la notification de cette mission avec la confession de ces trois principes nous conduit vers la reconnaissance sur l'importance du message que le Messager de Dieu (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) l'a conseillé aux musulmans au jour de « Ghadîr ». On pourrait faire valoir que le but du Messager de Dieu (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) d'assembler du peuple dans les conditions climatiques difficiles et extraordinaires, et par la présence de cette combinaison d'un si grand nombre de pèlerins ne pourrait pas être une recommandation de l'amour et de sympathie à une personne spécifique.

C) Le Prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille), avant la notification du Message Divin sur Ali (que la paix soit sur lui), a parlé à propos de son autorité sur les musulmans : Dieu est mon Maître (ou mon Gardien) et je suis le maître (ou le gardien) des croyants, et j'ai le plus en plus autorisé sur les croyants que d'eux-mêmes! L'énonciation de ce

sujet est la preuve de ce que, l'autorité de Ali (que la paix soit sur lui) est comme l'autorité du Saint Prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille), et que le Prophète (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) a donné l'ordre à la mission d'autorité de Ali (que la paix soit sur lui) de la part de Dieu, qu'IL soit exalté. (1)

1) Les aspects des Croyances Chiites, P. 197.

Le Califat de Abû Bakr (Le Premier Calife)

La Preuve du Califat

L'Ejmâ' (Le consensus unanime) des Musulmans

La Question : Est-ce que Abû Bakr (Le Premier Calife) a atteint au Califat par l'Ejmâ' (Le consensus unanime) des Musulmans ?

La Réponse : Examiner et étudier l'Histoire de l'Islam est la meilleur preuve et témoin que, le Califat de Abû Bakr (Le Premier Calife), n'a pas été le résultat de la participation du peuple à son élection pour le gouvernement et la direction, mais seulement quatre personnes l'ont choisi, c'est-à-dire 'Omar Ibn Khattâb et Abû 'Obaydah d'entre des émigrants et Bachîr Ibn Sa'd et Oçîd Ibn Hodhayr d'entre des Ançâr. Les autres hommes du Tribut d'Ows, seulement, pour obéir à leur chef, Oçîd Ibn Hodhayr, ont prêté serment d'allégeance avec Abû Bakr (Le Premier Calife), pendant que les Nobles et les Grands de Compagnons et les Connus, comme, l'Imam Ali (que la paix soit sur lui), Mîqdâd, Abû Thar, Hathifat Ibn Yamân, Obyy Ibn Ka'b, Talhah, Zobayr et les dix autres personnes des Compagnons n'ont pas été présents à cette réunion. Les membres du tribut de Khazradj aussi, malgré leurs présences à Saqîfah, n'ont pas prêté serment d'allégeance avec Abû Bakr. (1) Celui qui étude et examine les événements de Saqîfah et après cela, il peut comprendre que il n'était pas aucun Ejmâ' (Le consensus unanime) sur le Califat d'Abû Bakr.

‘Omar, lui-même, avoue que cette prêté serment d’allégeance, a été un acte sans programme et sans ordre qu’il n’a pas été fondé sur aucune base des Fondements de L’Islam et ses méthodes Sain et Légitime (Légal). « Prêter serment d’allégeance avec Abû Bakr, a été Faltah (un acte sans programme et sans ordre), que l’Ignorance a assumé la responsabilité de cet acte, Allah, qu’IL soit exalté, aussi a protégé et gardé les musulmans de son mal. »

De cette façon, il a conseillé aux musulmans pour éviter du choix de cette façon, parce qu’il n’était pas un bon modèle pour l’élection, même si, la nomination du califat de la manière de l’élection soit considéré comme légal et religieux.

Pour cette raison, il a dit : « Tuez celui qui retourne de nouveau vers cette façon. » (2)

Lorsque l’état de la nomination de Abû Bakr est de cette façon, le Califat des autres aussi est manifeste et claire, puisque Abû Bakr a nommé ‘Omar comme son succession, et un certains des Compagnons ont protesté à cette nomination. (3) Il est évident que, si la nomination de ‘Omar de la part de Abû Bakr a été seulement une recommandation d’un candidat, donc il n’y a pas aucune place pour la protestation des Compagnons du Messager d'Allah (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille).

En outre, la nomination du troisième Calife (‘Othmân), s’est produite de la manière d’assemblée composée de six personnes qu’ils ont été nommés de la part du deuxième Calife, et c’était une sorte de la nomination du calife dont il a évité de se référer des autres aux opinions publiques. L’un des obstacles qui provoque impossible l’Ejmâ' (Le consensus unanime) des musulmans aux cotés du monde, et cette question cause impossible ou difficile l’action de Ejmâ' (Le consensus unanime) sur une personne défini. L’appui sur prêter serment d’allégeance des Emigrants, Ançar et leurs descendants et l’annulation des votes des autres, c’est le camouflet à la grande partie des musulmans. (4)

1) L’Histoire de Tabari, Vol. 3, P. 210 ; Sirah d’Ibn Hichâm, Vol. 2, P. 660.

2) L’explication de La Voie De L’Eloquence d’Ibn Abi al-Hadid, Vol. 1, P. 123, Publié en Egypte.

3) Al-Imamah Va al-Siyasah, Vol. 1, P. 24-25.

4) Les aspects des Croyances Chiites, P. 199.

Les Vertus de Abû Bakr

La description de Abû Bakr au titre d'Al-Seddîq

La Question: Est-ce que le Récit (Riwâyat) qu'il est raconté de la par des Sunnites à propos d'être véridique (Al-Seddîq) de Abû Bakr, possède-t-il de la Validité ?

La Réponse: Les Sunnites ont raconté d'Ibn Abbas que le Messager d'Allah (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) a dit que : Il n'y a pas aucun arbre sauf il est écrit sur sa chaque feuille «لا اله الاّ الله، محمّد رسول الله، ابوبكر الصديق، عمر الفاروق، عثمان ذوالنورين» (Il n'y a de Dieu que Allah, Muhammad est le Messager de Dieu, Abû Bakr est Véridique, 'Omar est identifiant le droit de faux, 'Othman est le propriétaire de deux lumières).

Nous disons dans leur réponse : Ce hadith est falsifié par 'Ali Ibn Jamil Raqqi. Tabarâni l'a raconté et a dit : Il est falsifié, et 'Ali Ibn Jamil est inventeur et falsificateur du hadith. Il est unique dans ce Hadith. Et il l'a volé de Ma'rouf Ibn Ma'rouf Balkhi et de 'Abdul Aziz Ibn 'Amro Khorâsâni qu'il est un homme inconnu. (1)

Abû Na'îm a raconté ce hadith comme falsifié de la part de 'Ali Ibn Jamil. (2)

Et aussi, Khattali a cité par la voie de 'Abdul Aziz Ibn 'Amro Khorâsâni qu'il est ignorant, selon le précis et l'énonce de Thahabi. Et ce Récit est invalide et sa vermine est 'Abdul Aziz. (3)

Ibn 'Oday l'a cité par la voie de Ma'rouf Ibn Ma'rouf Balkhi, mais il a dit après la citation : « Ce Ma'rouf n'est pas connu et peut-être l'a volé de 'Ali Ibn Jamil. » (4)

Thahabi aussi a dit dans « Mizân al-I'tidâl » (5) : « Ce hadith est falsifié, mais, il est connu 'Ali Ibn Jamil. Abul Ghâsîm Bochrân l'a cité par la voie de Muhammad Ibn 'Abd Ibn 'A^mîr Samargandi, dans son livre Amâli. Mais il est un homme le plus menteur et le plus falsificateur

du Hadith.

Ibn ‘Oday a dit : « Il a suivie des hadiths qu’on peut pas le suivie. » (6)

Khatîb Bagdâdi l’a raconté comme falsifié par la voie de Hossayn Ibn Ibrahim Ihtiyâti de ‘Ali Ibn Jamil. (7)

Thahabi a dit, après la citation de ce hadith de cette voie : Ce hadith est invalide et sa cause est Hossayn Ibn Ibrahim Ihtiyâti. (8) Et dit dans autre lieu : Ce hadith est invalide. (9)

Et aussi, Ibn Kathir l’a cité par la voie de Tabarâni dans son livre « Al-Bîdâyat va al-Nîhâyat » et puis dit : « Ce hadith est Dha'îf (faible) et il y a certains de personnes dans son sanad (la chaîne de transmission) qu’il y a des paroles autour de ces personnes et il n’est pas vide de mal. » (10) (11)

1) Al-Mo’jam al-Kabir, Vol. 11, P. 64, Hadith N° 11093.

2) Heliyat al-Owliyâ, Vol. 3, P. 304, Hadith N° 249.

3) Mizân al-I’tidâl, Vol. 2, P. 633, Hadith N° 5120.

4) Al-Kâmîl fi Dho’afâ al-Rijâl, Vol. 6, P. 325, N° 1806.

5) Mizân al-I’tidâl, Vol. 4, P. 145, N° 8660.

6) Al-Kâmîl fi Dho’afâ al-Rijâl, Vol. 5, P. 371, N° 1534.

7) Tâ'rîkh de Baghdâd, Vol. 5, P. 4 et Vol. 7, P. 337.

8) Mizân al-I’tidâl, Vol. 1, P. 540, N° 2018.

9) Mizân al-I’tidâl, Vol. 4, P. 146, N° 8660.

10) Al-Bîdâyat va al-Nîhâyat , Vol. 7, P. 230, les événements de l’année 35.

11) L’Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 434.

Le Premier Musulman par la citation de Ibn Abdul Berr

La Question: Quelle est l’avis et l’opinion de Ibn Abdul Berr à propos du Premier Musulman ?

La Réponse: Ibn Abdul Berr dit quant à Abû Bakr : « Un chaykh (l'expert en Hadith) nous a raconté de Majâled de Cha’bi et d’Ibn Abbas, qu’il est demandé de lui que : Qui est-ce qui est la première personne qui s’est converti à l’Islam ? Il a dit : Abû Bakr. » (1(

Et aussi, il a cité de Cha’bah, de ‘Omar Ibn Marrah et d’Ibrahim Ibn Nakha’ï que : Le premier musulman est Abû Bakr. (2(

Nous disons dans la Réponse de leur question :

Premièrement : Ces deux Récits ne sont pas racontés du Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille).

Deuxièmement : Ces deux Récits ne peuvent pas faire face aux nombreux des Récits mutawâter (l'énoncé informatif concordant) qui prouvent la priorité de la conversion en Islam de l’Imam ‘Ali Ibn Abi Tâlîb (que la paix soit sur lui).

Troisièmement : Ce n’est pas clair que : Qui est-ce qui est le chaykh qui a raconté de Majâled. (3)

Quatrièmement : Majâled est faible à la vue des Uléma de la Science des rapporteurs de Hadith (`Ilm al-Rejâl) des Sunnites :

Ibn Mo’în a dit que : Il n’est pas argumenté à lui. Ahmad a dit : Il n’est pas aucune chose. Dâr Qatni, Nisâ’i et Yahyâ Ibn Sa’ïd l’ont connu comme Dha’îf (faible). Ibn Mahdi n’a pas cité aucun hadith de lui. (4)

Cinquièmement : Cha’bi est l’une des personne qu’il a annoncé manifestement sa hostilité

contre l’Imam ‘Ali (que la paix soit sur lui).

Sixièmement : Comment Cha’bi a imputé telle parole à Ibn Abbas, pendant que Ibn Abbas est l’une des personnes qui a racontés les plus hadiths à propos de la priorité de la conversion à l’Islam de l’Imam ‘Ali Ibn Abi Tâlîb (que la paix soit sur lui).

Septièmement : Quant à deuxième hadith, on doit dire qu’il possède de l’interruption et n’est pas raconté de l’un des Compagnons, et il y a le nom de Cha’bah Ibn Hojjâj dans son Sanad (la chaîne de transmission), que Bokhârî a dit quant à lui : Ses hadiths sont des males et des mauvaises actions. Et Abû Hâtam l’a considéré comme une personne inconnue. (5)

Et aussi, il y a les noms d’Ibrahim Ibn Nakha’ï et de Cha’bah Ibn Hojjâj dans son Sanad (la chaîne de transmission) que Ibn Qotayba a connu, dans son livre « Al-Ma’ârïf », le premier comme l’un des Rejâls (rapporteurs de Hadith) Chiites, et Cahrïstânî dans son livre « Al-Mîlal va Al-Nîhal », a présenté le dernier comme l’un des Rejâls (rapporteurs de Hadith) Chiites. Et pour cette raison, sans doute, ce Récit est Kithb (le mensonge) ; parce que les Chiites sont unanimes (dans l’obéissance d’Ahl-Ul-Bayt (que la paix soit sur lui)) que le Commandeur des Croyants, l’Imam ‘Ali (que la paix soit sur lui) est la première personne qui s’est converti à l’Islam. (7)

1) Al-Estï’âb, Vol. 1, P. 341.

2) Al-Estï’âb, Vol. 1, P. 342.

3) Mizân al-I’tidâl, Vol. 3, P. 437 et 438.

4) Lîsân al-Mizân, Vol. 3, P. 145.

5) Al-Ma’ârïf, P. 268.

6) Al-Mîlal va Al-Nîhal, Vol. 1, P. 190.

7) L’Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 453.

Le Premier Musulman par la citation de Meymoun Ibn Mïhrân

La Question: Quelle est l'avis et l'opinion de Meymoun Ibn Mïhrân quant au Premier Musulman?

La Réponse: Ibn Hajar Hitami cite de Forât Ibn Sâîb que, J'ai demandé de Meymoun Ibn Mïhrân : Abû Bakr est-il le premier musulman ou 'Ali ? Il a dit : Abû Bakr a converti en Islam à l'époque du moine Bohayrâ, au moment que le Prophète est allé chez lui… . (1)

Nous disons à leur question :

Tout d'abord : Ce Récit n'est pas raconté du Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille).

Deuxièmement : Comment un Récit Dha'îf al-Sanad (dont la chaîne de transmission est faible) peut-il de faire face aux nombreux des Récits qui prouvent la priorité de la conversion à l'Islam de l'Imam 'Ali Ibn Abi Tâlîb (que la paix soit sur lui) ?

Troisièmement : Le Hadith est achevé à Meymoun Ibn Mïhrân qu'il est considéré comme l'un des ennemis de l'Imam 'Ali (que la paix soit sur lui). Ibn Hajar a dit que : « Meymoun Ibn Mïhrân a attaqué à 'Ali. » (2(

Quatrièmement : Forât Ibn Sâîb qu'il est le raconteur de Meymoun Ibn Mïhrân, il est aussi dans la Science des rapporteurs de Hadith (`Ilm al-Rejâl) :

Bokhârî et Ibn Mo'în l'ont connu comme Monker al-Hadith (celui qui nie le Hadith) et Dâr Qatni et Nisâ'i l'ont considéré comme Matrûk (abandonné) et Abû Hâtam l'a considéré comme Dha'îf al-Sanad (dont la chaîne de transmission est faible). (3)

Cinquièmement : Pourquoi, Abû Bakr n'a pas précis à cette question dans le jour de Saqîfah ?

Sixièmement : L'Imam 'Ali (que la paix soit sur lui) a réclamé sur le Minbar (Chaire d'un prédicateur) du Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) et sur les

Minbars de Basrah et de Kûfah que : J'ai été la premier personne qui a converti en Islam, et personne ne nie pas lui, bien que certains des déviés ont assis près de Minbar.

Abû Ja'far Eskafi Mu'tazilite dit que : « Et mais, cette question que Jâhïz a attaché à la priorité de Abû Bakr à convertir en Islam pour son Imâmat, si cette argumentation a été correcte, Abû Bakr, lui-même, devrait argumenté à cette question ; pendant que nous ne voyons pas telle action… et si cette argumentation a été correcte, l'un des peuple a dû réclamer l'Imâmat de Abû Bakr à sa époque ou après sa mort à cause de sa priorité à convertir en Islam ; pendant que nous ne connaissons pas telle personne. En outre, les raconteurs des Hadiths ont mentionné la conversion à l'Islam de Abû Bakr après la conversion des autres personnes, y compris : l'Imam 'Ali Ibn Abi Tâlïb (que la paix soit sur lui), et son frère Ja'far, Zeyd Ibn Hârithah, Abû Thar al-Ghîfâri, 'Amro Ibn 'Anbasah Salmi, Khâlïd Ibn Sa'ïd Ibn 'A^s et Khabbân Ibn A`rt. Et si nous étudions les hadiths sains (çahîh) et les Sanads (la chaîne de transmission) sains et solides et digne de confiance, alors, on peut comprendre que touts ces hadiths impliquent que 'Ali Ibn Abi Tâlïb (que la paix soit sur lui) est la première personne qui s'est converti à l'Islam. » (4) (5)

1) Al-C,awâîq al-Mûhragah d'Ibn Hajar, P. 45.

2) Tahthib al-Tahthib, Vol. 10, P. 391.

3) Mizân al-I'tidâl, Vol. 3, P. 341 ; Lîsân al-Mizân, Vol. 4, P. 430 et 431.

4) L'explication de la Voie de l'Eloquence (Charh Nahj al-Balâqhah) d'Ibn Abî al-Hadîd, Vol. 13, P. 224, Sermon N° 238.

5) L'Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 451.

Le Hadith « Sadd al-Abwâb Ellâ Khowkhat Abû Bakr »

La Question: Comment Bokhâri a cité le Hadith « Sadd al-Abwâb Ellâ Khowkhat Abû Bakr » ?

La Réponse: Bokhâri après ce que raconte ce hadith d'Ibn Abbas, dans le chapitre de « la fenêtre dans la Mosquée », alors, il a falsifié ce hadith dans un autre chapitre au titre de «

chapitre des vertus » et il a raconté ce hadith avec un autre titre afin qu'il n'implique pas sur le mépris de Abû Bakr, mais au contraire, il possède de la splendeur comme l'Imam 'Ali Ibn Abi Tâlîb (que la paix soit sur lui). Et pour cette raison a utilisé le titre suivant pour ce chapitre : « Chapitre de la Parole du Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) : « Fermez toutes portes vers la Mosquée à l'exception de la porte de Abû Bakr »

Il a utilisé d mot « Bâb » (la porte de la maison) au lieu du mot de « Khowkhat » (la fenêtre). Et cette falsification ne change pas le sens. Et pour cette raison, les commentateurs de Sahîh al-Bokhârî l'a imputé et interprété à la citation au sens.

Ibn Hajar a dit : « Bokhârî a relaté ce chapitre dans le Livre de « La Prière » sous l'expression de « Saddû 'Annî Kolla Khowkhat » (fermez toutes fenêtres vers moi). Et pour cette raison, on peut dire que peut-être, il a interprété au sens. » (1(

Cette même interprétation est relaté par Ghâdhî 'Eynî dans l'explication de la falsification de Bokhârî. (2(

Mais, c'est le droit qu'on ne peut pas expliquer cette falsification de telle manière, mais au contraire, sans doute, il a été intentionnellement et il a fait l'intention de cacher de défaut et de manque de Abû Bakr et de conduire sa vertu aux vertus de l'Imam 'Ali Ibn Abi Tâlîb (que la paix soit sur lui). (3(

1) Fath al-Bârî, Vol. 1, P. 442.

2) ' Omdat al-Ghârî, Vol. 4, P. 245.

3) L'Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 476.

Les Vertus de Abû Bakr

La description de Abû Bakr au titre d'Al-Seddîq

La Question: Est-ce que le Récit (Riwâyat) qu'il est raconté de la par des Sunnites à propos

d’être véridique (Al-Seddîq) de Abû Bakr, possède-t-il de la Validité ?

La Réponse: Les Sunnites ont raconté d’Ibn Abbas que le Messager d’Allah (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) a dit que : Il n’y a pas aucun arbre sauf il est écrit sur sa chaque feuille «لا اله الاّ الله، محمّد رسول الله، ابوبكر الصديق، عمر الفاروق، عثمان ذوالنورين» (Il n’y a de Dieu que Allah, Muhammad est le Messager de Dieu, Abû Bakr est Véridique, ‘Omar est identifiant le droit de faux, ‘Othman est le propriétaire de deux lumières).

Nous disons dans leur réponse : Ce hadith est falsifié par ‘Ali Ibn Jamil Raqqi. Tabarâni l’a raconté et a dit : Il est falsifié, et ‘Ali Ibn Jamil est inventeur et falsificateur du hadith. Il est unique dans ce Hadith. Et il l’a volé de Ma’rouf Ibn Ma’rouf Balkhi et de ‘Abdul Aziz Ibn ‘Amro Khorâsâni qu’il est un homme inconnu. (1)

Abû Na’îm a raconté ce hadith comme falsifié de la part de ‘Ali Ibn Jamil. (2)

Et aussi, Khattali a cité par la voie de ‘Abdul Aziz Ibn ‘Amro Khorâsâni qu’il est ignorant, selon le précis et l’énonce de Thahabi. Et ce Récit est invalide et sa vermine est ‘Abdul Aziz. (3)

Ibn ‘Oday l’a cité par la voie de Ma’rouf Ibn Ma’rouf Balkhi, mais il a dit après la citation : « Ce Ma’rouf n’est pas connu et peut-être l’a volé de ‘Ali Ibn Jamil. » (4)

Thahabi aussi a dit dans « Mizân al-I’tidâl » (5) : « Ce hadith est falsifié, mais, il est connu ‘Ali Ibn Jamil. Abul Ghâsîm Bochrân l’a cité par la voie de Muhammad Ibn ‘Abd Ibn ‘A^mîr Samargandi, dans son livre Amâli. Mais il est un homme le plus menteur et le plus falsificateur du Hadith.

Ibn ‘Oday a dit : « Il a suivie des hadiths qu’on peut pas le suivie. » (6)

Khatîb Bagdâdi l’a raconté comme falsifié par la voie de Hossayn Ibn Ibrahim Ihtiyâti de ‘Ali Ibn Jamil. (7)

Thahabi a dit, après la citation de ce hadith de cette voie : Ce hadith est invalide et sa cause est Hossayn Ibn Ibrahim Ihtiyâti. (8) Et dit dans autre lieu : Ce hadith est invalide. (9)

Et aussi, Ibn Kathir l'a cité par la voie de Tabarâni dans son livre « Al-Bîdâyat va al-Nîhâyat » et puis dit : « Ce hadith est Dha'îf (faible) et il y a certains de personnes dans son sanad (la chaîne de transmission) qu'il y a des paroles autour de ces personnes et il n'est pas vide de mal. » (10) (11)

1) Al-Mo'jam al-Kabir, Vol. 11, P. 64, Hadith N° 11093.

2) Heliyat al-Owliyâ, Vol. 3, P. 304, Hadith N° 249.

3) Mizân al-I'tidâl, Vol. 2, P. 633, Hadith N° 5120.

4) Al-Kâmîl fi Dho'afâ al-Rijâl, Vol. 6, P. 325, N° 1806.

5) Mizân al-I'tidâl, Vol. 4, P. 145, N° 8660.

6) Al-Kâmîl fi Dho'afâ al-Rijâl, Vol. 5, P. 371, N° 1534.

7) Tâ'rîkh de Baghdâd, Vol. 5, P. 4 et Vol. 7, P. 337.

8) Mizân al-I'tidâl, Vol. 1, P. 540, N° 2018.

9) Mizân al-I'tidâl, Vol. 4, P. 146, N° 8660.

10) Al-Bîdâyat va al-Nîhâyat , Vol. 7, P. 230, les événements de l'année 35.

11) L'Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 434.

Le Premier Musulman par la citation de Ibn Abdul Berr

La Question: Quelle est l'avis et l'opinion de Ibn Abdul Berr à propos du Premier Musulman ?

La Réponse: Ibn Abdul Berr dit quant à Abû Bakr : « Un chaykh (l'expert en Hadith) nous a raconté de Majâled de Cha'bi et d'Ibn Abbas, qu'il est demandé de lui que : Qui est-ce qui est la

première personne qui s’est converti à l’Islam ? Il a dit : Abû Bakr. » (1(

Et aussi, il a cité de Cha’bah, de ‘Omar Ibn Marrah et d’Ibrahim Ibn Nakha’ï que : Le premier musulman est Abû Bakr. (2(

Nous disons dans la Réponse de leur question :

Premièrement : Ces deux Récits ne sont pas racontés du Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille).

Deuxièmement : Ces deux Récits ne peuvent pas faire face aux nombreux des Récits mutawâter (l'énoncé informatif concordant) qui prouvent la priorité de la conversion en Islam de l’Imam ‘Ali Ibn Abi Tâlîb (que la paix soit sur lui).

Troisièmement : Ce n’est pas clair que : Qui est-ce qui est le chaykh qui a raconté de Majâled. (3)

Quatrièmement : Majâled est faible à la vue des Uléma de la Science des rapporteurs de Hadith (`Ilm al-Rejâl) des Sunnites :

Ibn Mo’în a dit que : Il n’est pas argumenté à lui. Ahmad a dit : Il n’est pas aucune chose. Dâr Qatni, Nisâ’i et Yahyâ Ibn Sa’ïd l’ont connu comme Dha’îf (faible). Ibn Mahdi n’a pas cité aucun hadith de lui. (4)

Cinquièmement : Cha’bi est l’une des personne qu’il a annoncé manifestement sa hostilité contre l’Imam ‘Ali (que la paix soit sur lui).

Sixièmement : Comment Cha’bi a imputé telle parole à Ibn Abbas, pendant que Ibn Abbas est l’une des personnes qui a racontés les plus hadiths à propos de la priorité de la conversion à l’Islam de l’Imam ‘Ali Ibn Abi Tâlîb (que la paix soit sur lui).

Septièmement : Quant à deuxième hadith, on doit dire qu’il possède de l’interruption et n’est pas raconté de l’un des Compagnons, et il y a le nom de Cha’bah Ibn Hojjâj dans son Sanad (la chaîne de transmission), que Bokhârî a dit quant à lui : Ses hadiths sont des males et des

mauvaises actions. Et Abû Hâtam l'a considéré comme une personne inconnue. (5)

Et aussi, il y a les noms d'Ibrahim Ibn Nakha'ï et de Cha'bah Ibn Hojjâj dans son Sanad (la chaîne de transmission) que Ibn Qotayba a connu, dans son livre « Al-Ma'ârïf », le premier comme l'un des Rejâls (rapporteurs de Hadith) Chiites, et Cahrïstânî dans son livre « Al-Mîlal va Al-Nîhal », a présenté le dernier comme l'un des Rejâls (rapporteurs de Hadith) Chiites. Et pour cette raison, sans doute, ce Récit est Kithb (le mensonge) ; parce que les Chiites sont unanimes (dans l'obéissance d'Ahl-Ul-Bayt (que la paix soit sur lui)) que le Commandeur des Croyants, l'Imam 'Ali (que la paix soit sur lui) est la première personne qui s'est converti à l'Islam. (7)

1) Al-Estï'âb, Vol. 1, P. 341.

2) Al-Estï'âb, Vol. 1, P. 342.

3) Mizân al-I'tidâl, Vol. 3, P. 437 et 438.

4) Lîsân al-Mizân, Vol. 3, P. 145.

5) Al-Ma'ârïf, P. 268.

6) Al-Mîlal va Al-Nîhal, Vol. 1, P. 190.

7) L'Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 453.

Le Premier Musulman par la citation de Meymoun Ibn Mïhrân

La Question: Quelle est l'avis et l'opinion de Meymoun Ibn Mïhrân quant au Premier Musulman?

La Réponse: Ibn Hajar Hitami cite de Forât Ibn Sâîb que, J'ai demandé de Meymoun Ibn Mïhrân : Abû Bakr est-il le premier musulman ou 'Ali ? Il a dit : Abû Bakr a converti en Islam à l'époque du moine Bohayrâ, au moment que le Prophète est allé chez lui… . (1)

Nous disons à leur question :

Tout d'abord : Ce Récit n'est pas raconté du Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille).

Deuxièmement : Comment un Récit Dha'îf al-Sanad (dont la chaîne de transmission est faible) peut-il de faire face aux nombreux des Récits qui prouvent la priorité de la conversion à l'Islam de l'Imam 'Ali Ibn Abi Tâlîb (que la paix soit sur lui) ?

Troisièmement : Le Hadith est achevé à Meymoun Ibn Mïhrân qu'il est considéré comme l'un des ennemis de l'Imam 'Ali (que la paix soit sur lui). Ibn Hajar a dit que : « Meymoun Ibn Mïhrân a attaqué à 'Ali. » (2(

Quatrièmement : Forât Ibn Sâîb qu'il est le raconteur de Meymoun Ibn Mïhrân, il est aussi dans la Science des rapporteurs de Hadith (`Ilm al-Rejâl) :

Bokhârî et Ibn Mo'în l'ont connu comme Monker al-Hadith (celui qui nie le Hadith) et Dâr Qatni et Nisâ'i l'ont considéré comme Matrûk (abandonné) et Abû Hâtam l'a considéré comme Dha'îf al-Sanad (dont la chaîne de transmission est faible). (3)

Cinquièmement : Pourquoi, Abû Bakr n'a pas précis à cette question dans le jour de Saqîfah ?

Sixièmement : L'Imam 'Ali (que la paix soit sur lui) a réclamé sur le Minbar (Chaire d'un prédicateur) du Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) et sur les Minbars de Basrah et de Kûfah que : J'ai été la premier personne qui a converti en Islam, et personne ne nie pas lui, bien que certains des déviés ont assis près de Minbar.

Abû Ja'far Eskafi Mu'tazilite dit que : « Et mais, cette question que Jâhïz a attaché à la priorité de Abû Bakr à convertir en Islam pour son Imâmat, si cette argumentation a été correcte, Abû Bakr, lui-même, devrait argumenté à cette question ; pendant que nous ne voyons pas telle action… et si cette argumentation a été correcte, l'un des peuple a dû réclamer l'Imâmat de Abû Bakr à sa époque ou après sa mort à cause de sa priorité à convertir en Islam ; pendant que nous ne connaissons pas telle personne. En outre, les raconteurs des Hadiths ont mentionné la conversion à l'Islam de Abû Bakr après la conversion des autres personnes, y compris : l'Imam

‘Ali Ibn Abi Tâlïb (que la paix soit sur lui), et son frère Ja’far, Zeyd Ibn Hârithah, Abû Thar al-Ghîfâri, ‘Amro Ibn ‘Anbasah Salmi, Khâlïd Ibn Sa”id Ibn ‘A^s et Khabbân Ibn A`rt. Et si nous étudions les hadiths sains (çahîh) et les Sanads (la chaîne de transmission) sains et solides et digne de confiance, alors, on peut comprendre que touts ces hadiths impliquent que ‘Ali Ibn Abi Tâlïb (que la paix soit sur lui) est la première personne qui s’est converti à l’Islam. » (4) (5)

1) Al-C,awâîq al-Mûhragah d’Ibn Hajar, P. 45.

2) Tahthib al-Tahthib, Vol. 10, P. 391.

3) Mizân al-I’tidâl, Vol. 3, P. 341 ; Lîsân al-Mizân, Vol. 4, P. 430 et 431.

4) L’explication de la Voie de l’Eloquence (Charh Nahj al-Balâqhah) d'Ibn Abî al-Hadîd, Vol. 13, P. 224, Sermon N° 238.

5) L’Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 451.

Le Hadith « Sadd al-Abwâb Ellâ Khowkhat Abû Bakr »

La Question: Comment Bokhâri a cité le Hadith « Sadd al-Abwâb Ellâ Khowkhat Abû Bakr » ?

La Réponse: Bokhâri après ce que raconte ce hadith d’Ibn Abbas, dans le chapitre de « la fenêtre dans la Mosquée », alors, il a falsifié ce hadith dans un autre chapitre au titre de « chapitre des vertus » et il a raconté ce hadith avec un autre titre afin qu’il n’implique pas sur le mépris de Abû Bakr, mais au contraire, il possède de la splendeur comme l’Imam ‘Ali Ibn Abi Tâlîb (que la paix soit sur lui). Et pour cette raison a utilisé le titre suivant pour ce chapitre : « Chapitre de la Parole du Saint Prophète (que le Salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) : « Fermez toutes portes vers la Mosquée à l’exception de la porte de Abû Bakr »

Il a utilisé d mot « Bâb » (la porte de la maison) au lieu du mot de « Khowkhat » (la fenêtre). Et cette falsification ne change pas le sens. Et pour cette raison, les commentateurs de Sahîh al-Bokhârî l’a imputé et interprété à la citation au sens.

Ibn Hajar a dit : « Bokhârî a relaté ce chapitre dans le Livre de « La Prière » sous l'expression de « Saddû 'Annî Kolla Khowkhat » (fermez toutes fenêtres vers moi). Et pour cette raison, on peut dire que peut-être, il a interprété au sens. » (1(

Cette même interprétation est relaté par Ghâdhî 'Eynî dans l'explication de la falsification de Bokhârî. (2(

Mais, c'est le droit qu'on ne peut pas expliquer cette falsification de telle manière, mais au contraire, sans doute, il a été intentionnellement et il a fait l'intention de cacher de défaut et de manque de Abû Bakr et de conduire sa vertu aux vertus de l'Imam 'Ali Ibn Abi Tâlîb (que la paix soit sur lui). (3(

1) Fath al-Bârî, Vol. 1, P. 442.

2) ' Omdat al-Ghârî, Vol. 4, P. 245.

3) L'Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 476.

Le Critère de la Nomination du Califat

Au Point de Vue des Sunnite

L'Assemblée des Musulmans

La Question : Est-ce que l'Assemblée des Musulmans des Musulmans, peut-il être Le Critère de la Nomination du Califat (Le Successeur) ?

La Réponse : Certains des intellectuels des Sunnites se sont efforcé pour tracer le Système du Gouvernement Islamique sur la base d'Assemblée, comme un référendum et se référer aux

votes publique, et ils ont appui sur ces deux versets ci-après :

: Le premier verset

(وَ شاوِرْهُمْ فِي ٱلْأَمْرِ فَإِذا عَزَمْتَ فَتَوَكَّلْ عَلَى اللهِ) (1)

Et consulte-les à propos des affaires; puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah, " Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance. "

Dans le commentaire de ce verset a été dite que Allah, qu'IL soit exalté, a ordonné à son Prophète pour consulter avec le peuple, afin qu'il enseigné à sa Nation pour consulter et faire assemblée à propos des affaires.

La réponse à cette question, c'est que, premièrement : Le verset adresse au Gouverneur que son gouvernement a été fondé, et donc Allah, qu'IL soit exalté, a ordonné à lui pour consulter avec le peuple et utiliser des votes et des opinions de la nation. Ce qu'on peut utilise de ce verset, c'est que consulter avec le peuple est l'un des devoirs de tous les gouverneurs. Mais cette question que, le Califat doit se réaliser avec la même consultation, on ne peut pas argumenter par ce verset.

Deuxièmement : Ce qu'il est utilisé de verset, c'est que la consultation ne cause pas aucun devoir pour le gouverneur, mais il examine tous les idées et opinions et il choisi ce qu'il est utile d'après lui. Allah, qu'IL soit glorifié, a dit dans ce même verset que :

" Puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah ", qu'il montre que la décision principale et prendre le résultat des opinions et faire l'action, ça dépend à ce qui consulte, et cela s'est réalisé où qu'il y a un responsable avec pleins pouvoirs qu'il gagne les opinions et de pratiquer à ce qu'il est utile, afin qu'il soit l'adressant de " une fois que tu t'es décidé ". Mais s'il n'y a pas encore un chef, le verset n'est pas approprié à cette question, parce qu'il n'y a pas aucune personne à la choix du Calife afin qu'il consulte avec les gens afin d'être informée de leurs votes et avis et de les évaluer et de choisir ce qu'il est le plus utile. Tous ces questions montrent que ce verset n'est pas relié à la question du gouvernement ou comme ça, de cette façon aucune des personnes présentes à Saqîfah n'a pas argumenté à ce sujet.

: Le deuxième verset

(وَالَّذِينَ اسْتَجابُوا لِرَبِّهِمْ وَأَقامُوا الصَّلاةَ وَأَمْرُهُمْ شُورى بَيْنَهُمْ وَمِمّا رَزَقْناهُمْ يُنْفِقُونَ) (2)

Qui répondent à l'appel de leur Seigneur, accomplissent la Salat (Prière), se consultent entre " eux à propos de leurs affaires, dépensent de ce que Nous leur attribuons. "

ils ou elles), et il propose le sens) «هُم»est augmenté à pronom de «امر» Il disent que le mot commun et publique (tous leurs affaires, y compris le Califat), et le sens et la signification du verset c'est que : " se consultent entre eux à propos de tous leurs affaires. "

La réponse de cette argumentation c'est que, le verset ordonne pour consulter aux affaires qu'ils sont reliés aux croyants. Mais ce que la nomination du Calife aussi est des affaires reliées au peuple, cela est le début de la discussion et l'argumentation à ce verset à ce propos, c'est de s'accrocher à un décret pour prouver le sujet de ce décret. En d'autres termes : Ce verset encourage pour se consulter dans les affaires reliées aux croyants, et ni à ce qu'il est hors de ce sujet. Ce que la nomination de l'Imam et le guide fait une partie de leurs affaires, c'est le commencement de la discussion, parce que nous ne savons pas que, est-ce que ces affaires sont-il des positions et rang d'eux ou des positions de Dieu, qu'IL soit exalté ? Et nous ne savons pas que, est-ce que le Califat est une sorte d'un gouvernement et autorité divin qu'il est réalisé par la nomination de la part de Dieu, ou un gouvernement démocratique et le peuple a leur propre rôle ? Et avec ce doute, on ne peut pas argumenter à ce verset. (3)

1) Le Saint Coran, 3 : 159.

2) Le Saint Coran, 42 : 38.

3) Les aspects des Croyances Chiites, P. 201.

Prêter serment d'allégeance des Experts

La Question : Est-ce que le prêt du serment d'allégeance des Experts peut-il être une critère pour la Nomination du Califat ?

La Réponse : Que de fois on pense que prêter serment d'allégeance, est la base du gouvernement et le gouvernement s'est formé de cette façon. Mais cela est de négliger de la vérité et de la position de prêter serment d'allégeance. Prêter serment d'allégeance dans la vie des Arabes et après le décès du Saint Prophète (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur Famille), c'est l'apparence de la même chose ce qu'il était plus en avant. Par exemple, prêter serment d'allégeance des musulmans avec le Saint Prophète (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur Famille), il n'était pas en sens de l'aveu à son direction et guidage, encore bien moins à sa nomination comme guide et chef.

Ceux qui ont prêté serment d'allégeance, après la foi à la Prophétie du Saint Prophète (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur Famille), et l'aveu à son guide et son direction, ils ont voulu de préparer ce qu'il est nécessaire pour cette Foi, c'est-à-dire l'engagement et la caution aux décrets et aux commandements du Saint Prophète (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur Famille) après l'aveu à son Prophétie et son direction. Le Saint Prophète (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur Famille), leur a dit : « Si vous croyez à moi, donc prêtez serment d'allégeance avec moi afin que m'obéissez, priez et donnez la Zakât et défendez de moi et n'avez pas de peur de la Bataille. »

A` ce moment là, le but et l'objet de prêter serment d'allégeance n'était pas l'aveu et la confession à la position de la Prophétie de Son Altesse ou sa choix ou sa nomination pou le gouvernement ou l'autorité, mais le but était l'insistance pratique et la caution aux fondements de la Foi qu'ils ont eu plus en avant. Cela est évident et clair dans le deuxième prêt du serment d'allégeance des Ançâr à Mînâ et dans le prêt du serment d'allégeance des Compagnons avec Son Altesse à Hodaybiyah. Selon ce que nous avons dit, le prêt du serment d'allégeance n'est pas une voie pour la nomination du guide et du gouverneur. Le guide et l'Imam est nommé par la discussion et l'acceptation du peuple présent, puis cette choix s'est réalisé en forme d'un prêt du serment d'allégeance et l'acceptation et l'engagement. Il semble que le prêt du serment d'allégeance est l'insistance sur ce qu'ils l'ont engagé et c'est l'apparence d'une chose qu'ils ont parlé à ce propos et ont dans leur cœur. A supposer que, le prêt du serment d'allégeance est une voie et mode pour la nomination du gouverneur, mais cela est l'une des voies, et ni la seule voie. Par conséquence, s'il devient clair que le peuple ont accepté le gouvernement et la direction d'autre voie que le prêt du serment d'allégeance, cela est suffisant qu'il soit le chef qui doit être obéi, parce que cette façon est le plus pareille au pacte.

On doit ajouter que, l'Assemblée et le prêt du serment d'allégeance du peuple présent, est considéré comme une voie pour la nomination du gouverneur à un moment que le Saint Prophète de Dieu (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur Famille) n'a pas nommé une personne pour la direction et l'Imamat, sinon ce prêt du serment d'allégeance est de nier le Texte Manifeste et L'Ijtihâd (procédé de déduction des statuts légaux) envers le Texte. Pendant qu'il y a beaucoup des Récits et des Hadiths Concordants (mutawâter) du Saint Prophète de Dieu (que le salut de Dieu soit sur Lui et sur Famille) qu'il a nommé l'Imam Ali (que la paix soit sur lui) comme son Successeur et son Héritier. (1)

1) Les aspects des Croyances Chiites, P. 201.

Le Califat d'Omar [1 Branche Et

Les Vertus d'Omar

Les Gens du Livre, inventeurs du titre al-Fârouq pour 'Omar !

La Question: Qui est-ce qu'ils ont nommé 'Omar comme Fârouq pour la première fois ?

La Réponse: On peut utiliser de certains des Récits (Riwâyât) Historiques que les Gens du Livre, particulièrement les Juifs, sont les premières personnes qui ont donné le titre al-Fârouq (celui qui identifie le droit de faux) à 'Omar Ibn Khattâb.

Tabari a cité de Muhammad Ibn Chahâb Zahri que ; « les Gens du Livre sont les premières personnes qui ont donné le titre al-Fârouq (celui qui identifie le droit de faux) à 'Omar Ibn Khattâb, et alors, les Musulmans aussi, ont été influencés. Et il ne nous a pas atteint que le Messager d'Allah (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) a été dit quelque chose à ce propos. » (1)

Ibn Athîr dit aussi : « Il est dit que les Gens du Livre ont nommé ‘Omar Ibn Khattâb comme Fârouq. » (2)

L’auteur de « Rowdhat al-Safâ » écrit dans son livre : « Ils ont dit que ce titre (Fârouq) est donné à ‘Omar par les Gens du Livre (les Juifs et les Chrétiens). » (3) (4)

1) Tâ'rîkh al-Tabari, Vol. 3, P. 267.

2) Al-Kâmîl d’Ibn Athîr, Vol. 3, P. 28.

3) Rowdhat al-Safâ , Vol. 1, P. 304.

4) L’Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 429.

La description de ‘Omar au titre d’Al-Fârouq

La Question: Est-ce que le Récit (Riwâyat) qu’il est raconté de la par des Sunnites à propos d’être Fârouq (celui qui identifie le droit de faux) d’Omar, possède-t-il de la Validité ?

La Réponse: Les Sunnites ont raconté d’Ibn Abbas que le Messager d’Allah (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) a dit que : Il n’y a pas aucun arbre sauf il est écrit sur sa chaque feuille «لا اله الاّ الله، محمّد رسول الله، ابوبكر الصديق، عمر الفاروق، عثمان ذوالنورين» (Il n’y a de Dieu que Allah, Muhammad est le Messager de Dieu, Abû Bakr est Véridique, ‘Omar est identifiant le droit de faux, ‘Othman est le propriétaire de deux lumières).

Nous disons dans leur réponse : Ce hadith est falsifié par ‘Ali Ibn Jamil Raqqi. Tabarâni l’a raconté et a dit : Il est falsifié, et ‘Ali Ibn Jamil est inventeur et falsificateur du hadith. Il est unique dans ce Hadith. Et il l’a volé de Ma’rouf Ibn Ma’rouf Balkhi et de ‘Abdul Aziz Ibn ‘Amro Khorâsâni qu’il est un homme inconnu. (1)

Abû Na’îm a raconté ce hadith comme falsifié de la part de ‘Ali Ibn Jamil. (2)

Et aussi, Khattali a cité par la voie de ‘Abdul Aziz Ibn ‘Amro Khorâsâni qu’il est ignorant, selon

le précis et l'énonce de Thahabi. Et ce Récit est invalide et sa vermine est 'Abdul Aziz. (3)

Ibn 'Oday l'a cité par la voie de Ma'rouf Ibn Ma'rouf Balkhi, mais il a dit après la citation : « Ce Ma'rouf n'est pas connu et peut-être l'a volé de 'Ali Ibn Jamil. » (4)

Thahabi aussi a dit dans « Mizân al-I'tidâl » (5) : « Ce hadith est falsifié, mais, il est connu 'Ali Ibn Jamil. Abul Ghâsîm Bochrân l'a cité par la voie de Muhammad Ibn 'Abd Ibn 'A^mîr Samargandi, dans son livre Amâli. Mais il est un homme le plus menteur et le plus falsificateur du Hadith.

Ibn 'Oday a dit : « Il a suivie des hadiths qu'on peut pas le suivie. » (6)

Khatîb Bagdâdi l'a raconté comme falsifié par la voie de Hossayn Ibn Ibrahim Ihtiyâti de 'Ali Ibn Jamil. (7)

Thahabi a dit, après la citation de ce hadith de cette voie : Ce hadith est invalide et sa cause est Hossayn Ibn Ibrahim Ihtiyâti. (8) Et dit dans autre lieu : Ce hadith est invalide. (9)

Et aussi, Ibn Kathir l'a cité par la voie de Tabarâni dans son livre « Al-Bîdâyat va al-Nîhâyat » et puis dit : « Ce hadith est Dha'îf (faible) et il y a certains de personnes dans son sanad (la chaîne de transmission) qu'il y a des paroles autour de ces personnes et il n'est pas vide de mal. » (10) (11)

1) Al-Mo'jam al-Kabir, Vol. 11, P. 64, Hadith N° 11093.

2) Heliyat al-Owliyâ, Vol. 3, P. 304, Hadith N° 249.

3) Mizân al-I'tidâl, Vol. 2, P. 633, Hadith N° 5120.

4) Al-Kâmîl fi Dho'afâ al-Rijâl, Vol. 6, P. 325, N° 1806.

5) Mizân al-I'tidâl, Vol. 4, P. 145, N° 8660.

6) Al-Kâmîl fi Dho'afâ al-Rijâl, Vol. 5, P. 371, N° 1534.

7) Tâ'rîkh de Baghdâd, Vol. 5, P. 4 et Vol. 7, P. 337.

8) Mizân al-I'tidâl, Vol. 1, P. 540, N° 2018.

9) Mizân al-I'tidâl, Vol. 4, P. 146, N° 8660.

10) Al-Bîdâyat va al-Nîhâyat , Vol. 7, P. 230, les événements de l'année 35.

11) L'Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 434.

La qualité de la conversion à l'Islam de 'Omar Ibn Khattâb

La Question: Comment Ibn Hichâm détaille la qualité de la conversion à l'Islam de 'Omar Ibn Khattâb ?

La Réponse: Ibn Hichâm écrit en citant d'Ibn Ishâq : « La conversion à l'Islam de 'Omar dans la manière qu'elle est arrivée à nous, c'est de cette façon que : Sa fille, Fâtîma la fille de Khattâb, et son mari Sa'ida Ibn Zeyd Ibn 'Amro Ibn Nofayl se sont converti à l'Islam et l'ont caché de 'Omar. 'Na'im Ibn Abdullah Nahhâm qui a été l'un des membres de sa tribu aussi s'est converti en Islam, et il l'a caché aussi de sa tribu. Khabbâb Ibn A`rt a fréquenté à la maison de Fâtîma la fille de Khattâb et enseigné le Saint Coran pour elle. Un jour, 'Omar a sorti de sa maison à l'intention de tuer le Messager d'Allah (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) et certains des Compagnons ; parce qu'il a été annoncé à 'Omar qu'ils sont rassemblés à « Safâ »...

'Na'im Ibn Abdullah l'a vu et a dit : O^ 'Omar ! Tu a l'intention de qui ? Il a dit : J'ai l'intention de Muhammad (c'est-à-dire, j'ai l'intention de le tuer), il est ce qui a quitté la religions de ses ancêtres, et a désorganisé l'ordre de Qoraych, et a dissipé leurs désirs et blâmé leur religion, et injurié à leurs dieux, je vais le tuer.

'Na'im Ibn Abdullah l'a dit : Je jure à Allah, tu t'a trompé, est-ce que tu pense que avec cette acte (tuer le Messager d'Allah), les membres de la tribu de Bani Abd Manâf te quittent de marcher sur la terre (de rester vivant) ? Pourquoi, tu ne vas pas vers ta famille et ne réforme

pas leur ordre ? ‘Omar a dit : Quel personne de ma famille ? Il a répondu : Le mari de ta sœur et ton cousin, Sa’ida Ibn Zeyd Ibn ‘Amro, et ta sœur Fâtîma la fille de Khattâb, je jure à Allah qu’ils se sont converti à l’Islam et ont accepté la Religion et la Doctrine de Muhammad, et c’est ton devoir de faire bataille avec eux. ‘Omar a retourné et est allé vers la maison de sa sœur et du mari de sa sœur. Il a vu que, Khabbâb Ibn A`rt les récite la Sourate « Ta-Ha » avec le livre qui a dans sa main.

Lorsqu’ils ont compris que ‘Omar vient, ont caché Khabbâb Ibn A`rt et Fâtîma la fille de Khattâb aussi caché le livre sous sa jambe à cause de la peur de son frère ‘Omar. Mais, lorsque ‘Omar a été près de la maison, a entendu la voix de Khabbâb qui récite le Saint Coran pour eux. Il a entré dans la maison et a dit : Qu’est-ce quelle a été cette voix que je l’ai entendu ? Ces deux ont dit : Nous n’avons pas entendu aucune voix. ‘Omar a dit : Oui, jure à Allah, il est atteint (la nouvelle) à moi que vous deux avez accepté la Religion de Muhammad. A ce moment là, il a battu Sa’ida Ibn Zeyd, sa sœur a avancé d’empêcher de cet acte, mais ‘Omar a battu une chose sur la tête de sa sœur.

Lorsque ‘Omar a fait tel acte, ces deux l’ont dit : Oui, nous somme converti à l’Islam et nous avons cru à Allah et à son Messager, fais tout acte que tu veux. Après cela, ‘Omar a regretté de son action et a dit à sa sœur : Donnes moi, ce livre que vous lisez, afin que je vois cette chose que Muhammad l’a apporté ? ‘Omar a été un écrivain. Sa sœur lui a dit : Nous avons peur de toi pour ce livre. ‘Omar a dit : N’ayez pas de peur, et à ce moment, a juré à ses dieux pour le rembourser. Quand ‘Omar a dit, sa sœur a dit : O^ mon frère ! Toi, tu es impur ; parce que tu es infidèle, et seule une personne pure peut le toucher… . (1) (2)

1) Sirat Nabaviyah, d’Ibn Hichâm, Vol. 1, P. 343 – 346.

2) L’Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 458.

Le Califat de ‘Othmân

Les Vertus de ‘Othmân

La description de ‘Omar au titre du « Propriétaire de deux Lumières «

La Question: Est-ce que le Récit (Riwâyat) qu’il est raconté de la par des Sunnites à propos d’être le propriétaire de deux lumières (Thol Nourayn), possède-t-il de la Validité ?

La Réponse: Les Sunnites ont raconté d’Ibn Abbas que le Messager d’Allah (que le salut de Dieu soit sur lui et sur sa Famille) a dit que : Il n’y a pas aucun arbre sauf il est écrit sur sa chaque feuille«لا اله الاّ الله، محمّد رسول الله، ابوبكر الصديق، عمر الفاروق، عثمان ذوالنورين»

Il n’y a de Dieu que Allah, Muhammad est le Messager de Dieu, Abû Bakr est Véridique, ‘Omar (est identifiant le droit de faux, ‘Othman est le propriétaire de deux lumières).

Nous disons dans leur réponse : Ce hadith est falsifié par ‘Ali Ibn Jamil Raqqi. Tabarâni l’a raconté et a dit : Il est falsifié, et ‘Ali Ibn Jamil est inventeur et falsificateur du hadith. Il est unique dans ce Hadith. Et il l’a volé de Ma’rouf Ibn Ma’rouf Balkhi et de ‘Abdul Aziz Ibn ‘Amro Khorâsâni qu’il est un homme inconnu. (1(

Abû Na’îm a raconté ce hadith comme falsifié de la part de ‘Ali Ibn Jamil. (2(

Et aussi, Khattali a cité par la voie de ‘Abdul Aziz Ibn ‘Amro Khorâsâni qu’il est ignorant, selon le précis et l’énonce de Thahabi. Et ce Récit est invalide et sa vermine est ‘Abdul Aziz. (3(

Ibn ‘Oday l’a cité par la voie de Ma’rouf Ibn Ma’rouf Balkhi, mais il a dit après la citation : « Ce Ma’rouf n’est pas connu et peut-être l’a volé de ‘Ali Ibn Jamil. » (4(

Thahabi aussi a dit dans « Mizân al-I’tidâl » (5) : « Ce hadith est falsifié, mais, il est connu ‘Ali Ibn Jamil. Abul Ghâsîm Bochrân l’a cité par la voie de Muhammad Ibn ‘Abd Ibn ‘A^mîr Samargandi, dans son livre Amâli. Mais il est un homme le plus menteur et le plus falsificateur du Hadith.

Ibn ‘Oday a dit : « Il a suivie des hadiths qu’on peut pas le suivie. » (6(

Khatîb Bagdâdi l’a raconté comme falsifié par la voie de Hossayn Ibn Ibrahim Ihtiyâti de ‘Ali Ibn Jamil. (7(

Thahabi a dit, après la citation de ce hadith de cette voie : Ce hadith est invalide et sa cause est Hossayn Ibn Ibrahim Ihtiyâti. (8) Et dit dans autre lieu : Ce hadith est invalide. (9(

Et aussi, Ibn Kathir l’a cité par la voie de Tabarâni dans son livre « Al-Bîdâyat va al-Nîhâyat » et puis dit : « Ce hadith est Dha'îf (faible) et il y a certains de personnes dans son sanad (la chaîne de transmission) qu’il y a des paroles autour de ces personnes et il n’est pas vide de mal. » (10) (11(

1) Al-Mo’jam al-Kabir, Vol. 11, P. 64, Hadith N° 11093.

2) Heliyat al-Owliyâ, Vol. 3, P. 304, Hadith N° 249.

3) Mizân al-I’tidâl, Vol. 2, P. 633, Hadith N° 5120.

4) Al-Kâmîl fi Dho’afâ al-Rijâl, Vol. 6, P. 325, N° 1806.

5) Mizân al-I’tidâl, Vol. 4, P. 145, N° 8660.

6) Al-Kâmîl fi Dho’afâ al-Rijâl, Vol. 5, P. 371, N° 1534.

7) Tâ'rîkh de Baghdâd, Vol. 5, P. 4 et Vol. 7, P. 337.

8) Mizân al-I’tidâl, Vol. 1, P. 540, N° 2018.

9) Mizân al-I’tidâl, Vol. 4, P. 146, N° 8660.

10) Al-Bîdâyat va al-Nîhâyat , Vol. 7, P. 230, les événements de l’année 35.

.11) L’Imamologie et répondre aux soupçons, de Ali Asgar Ridhvânî, Vol. 2, P. 434